

[Voir la version en ligne](#)

**La loi du 2 août 2021
pour renforcer la prévention
en santé au travail**
entre progressivement
en application à compter
du 1^{er} avril 2022.



Votre service de prévention et de santé au travail vous propose de faire le point sur **les changements applicables au 1er avril 2022**, sur les **nouvelles modalités du suivi individuel** de la santé des salariés et enfin sur l'évolution du **document unique** d'évaluation des risques professionnels.

Au sommaire de notre newsletter du mois d'avril 2022 :

- Les webinaires à venir : mai 2022
- la loi Santé Travail et les changements importants.

Bonne lecture !

Les webinaires avril 2022

Employeur, RH, HSE, salarié(e)



Ce mois-ci, nos équipes vous accompagnent sur 4 thèmes différents :

- Les risques liés à la sédentarité
- La prévention du harcèlement moral et sexuel en entreprise
- Prévention du risque routier
- Travail sur écran et exercices d'étirements

Inscrivez-vous vite !

Vous pouvez inscrire plusieurs personnes. Dans ce cas, vous devez remplir un formulaire par personne.

Judi 5 mai - 9h00/10h30 :

Métiers sédentaires, quels risques pour la santé ? : Selon l'OMS, la sédentarité (manque d'activité physique) est considérée comme le quatrième facteur de risque de décès dans le monde, toutes causes confondues. Elle augmente le risque de bon nombre de maladies, avec en tête de liste le diabète, l'hypertension artérielle, l'insuffisance rénale et cardiaque, les maladies cardiovasculaires, l'obésité ou encore le cancer du côlon. On fait le point dans cet atelier animé par une ergonome et une infirmière en santé au travail. **S'INSCRIRE.**

Judi 12 mai - 10h30/12h00 :

Prévention du harcèlement moral ou sexuel, rôle et missions du référent : Nouvelle définition du harcèlement sexuel dans le code du Travail, rôle et missions du référent harcèlement sexuel et agissements sexistes, définition du harcèlement moral, notre équipe de prévention vous informe et fait le point sur ce thème mis en avant dans la loi Santé Travail du 2 août 2021. **S'INSCRIRE.**

Mardi 17 mai - 9h00/10h15 :

Le risque routier un risque professionnel à part entière : Le risque routier professionnel est un risque professionnel majeur. Chaque année, les accidents routiers professionnels (accidents de trajet et de mission confondus) sont la première cause de mortalité au travail. A l'occasion de la semaine de la sécurité routière, nos infirmières en santé au travail rappellent les principes de base de la prévention mais aussi les enjeux économiques et humains. [S'INSCRIRE.](#)

Jeudi 19 mai - 9h00/10h30 :

Travail sur écran - Ergonomie du poste de travail et exercices d'étirements : Même si un poste de travail est bien aménagé, des problèmes peuvent survenir et provoquer des douleurs et de la fatigue musculaires. Cet atelier a pour objectif de connaître et d'appliquer les principes généraux de prévention des risques professionnels et de savoir appréhender un poste assis avec ses principaux réglages, ses matériels associés et la pratique d'étirements. [S'INSCRIRE.](#)



La Loi Santé Travail entre en application le 1er avril 2022 : quels changements ?

La loi du 2 août 2021, qui entre progressivement en application (à partir du 1er avril 2022 et jusqu'en 2024), a pour objectif de renforcer la prévention primaire, c'est-à-dire d'encourager le développement au sein des entreprises d'une véritable culture de la prévention en agissant le plus en amont possible, avant la survenue de problèmes de santé. [Lire la suite ...](#)



Suivi individuel de l'état de santé du salarié

Axe majeur de cette loi, la prévention de la désinsertion professionnelle est renforcée par plusieurs dispositifs. Deux nouveaux décrets, parus au Journal Officiel le 17 mars sont relatifs à la surveillance post-exposition, aux **visites de pré-reprise et de reprise** des travailleurs ainsi qu'à la convention de rééducation professionnelle en entreprise et à l'essai encadré, au rendez-vous de liaison et au projet de transition professionnelle. Ils sont entrés en vigueur le 31 mars dernier. [En savoir plus.](#)

- [Télécharger notre infographie.](#)

Le document unique d'évaluation des risques professionnels

La loi Santé au travail renforce l'obligation de transcription et de mise à jour du Document unique d'évaluation des risques professionnels.

Les règles d'élaboration, de mise à jour, de conservation et de mise à disposition du DUERP ont été précisées par un décret du 18 mars 2022 entré en vigueur le 31 mars 2022. Il précise également les modalités de prise en charge de la formation en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail des membres du Comité social et économique (CSE). [En savoir plus.](#)

- [Télécharger notre infographie.](#)

Restons en contact !

- [Consultez notre site web](#)
- [Téléchargez le programme des webinaires](#)
- Mail : contact@aist87.fr



Siège social 6, rue Voltaire - CS 51223 - 87054 LIMOGES CEDEX
Tél 05 55 77 65 63 - **Courriel** contact@aist87.fr
Siret 778 069 005 00016 - **NAF** 8621Z



RÉSEAU
présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL